

9. Résolu, qu'une somme n'excédant pas six mille dollars soit accordée à Sa Majesté pour communication à la vapeur du 1er juillet 1904 au 30 juin 1905, entre Québec et le Bassin de Gaspé, en faisant escale aux ports intermédiaires, pour l'année finissant le 30 juin 1905.

10. Résolu, qu'une somme n'excédant pas quatre mille dollars soit accordée à Sa Majesté pour communication à la vapeur entre un port ou des ports dans l'Île du Prince-Edouard, et un port ou des ports dans la Grande-Bretagne, pour l'année finissant le 30 juin 1905.

11. Résolu, qu'une somme n'excédant pas vingt-huit mille dollars soit accordée à Sa Majesté pour service direct à la vapeur, tous les quinze jours, entre Montréal, Québec et Manchester, Angleterre, pendant l'été, et entre Saint-Jean, Halifax et Manchester pendant l'hiver, pour l'année finissant le 30 juin 1905.

12. Résolu, qu'une somme n'excédant pas cent seize mille huit cents dollars soit accordée à Sa Majesté pour service direct à la vapeur, mensuellement entre le Canada et l'Afrique du Sud, pour l'année finissant le 30 juin 1905.

13. Résolu, qu'une somme n'excédant pas quatre mille dollars soit accordée à Sa Majesté pour communication à la vapeur durant la saison de 1894-95, entre Baddeck, Grand-Narrows, Iona, Big-Pond et East-Bay, pour l'année finissant le 30 juin 1905.

14. Résolu, qu'une somme n'excédant pas quatre mille dollars soit accordée à Sa Majesté pour communication à la vapeur durant la saison de 1904, *i.e.*, depuis l'ouverture jusqu'à la fermeture de la navigation, entre Port-Mulgrave, Saint-Pierre, Irish-Cove et Marble-Mountain, pour l'année finissant le 30 juin 1905.

15. Résolu, qu'une somme n'excédant pas dix mille dollars soit accordée à Sa Majesté pour communication à la vapeur durant la saison de 1904, *i.e.*, depuis l'ouverture jusqu'à la fermeture de la navigation, entre le Bassin de Gaspé et Dalhousie ou Campbellton, pour l'année finissant le 30 juin 1905.

16. Résolu, qu'une somme n'excédant pas mille six cents dollars soit accordée à Sa Majesté pour communication à la vapeur durant la saison de 1904, *i.e.*, depuis l'ouverture jusqu'à la fermeture de la navigation, entre Pictou et Chéticamp, pour l'année finissant le 30 juin 1905.

17. Résolu, qu'une somme n'excédant pas six mille quatre cents dollars soit accordée à Sa Majesté pour communication à la vapeur du 1er avril 1904 au 31 mars 1905, entre Port-Mulgrave, Arichat et Canso; entre Port-Mulgrave et Guysborough; et depuis l'ouverture jusqu'à la fermeture de la navigation en 1904, entre Port-Mulgrave, Margaree et Chéticamp, pour l'année finissant le 30 juin 1905.

18. Résolu, qu'une somme n'excédant pas huit cents dollars soit accordée à Sa Majesté pour service par steamer pendant la saison de 1904, entre Sydney et Whycomagh, pour l'année finissant le 30 juin 1905.

19. Résolu, qu'une somme n'excédant pas deux mille quatre cents dollars soit accordée à Sa Majesté pour service par steamer pendant l'année 1904, entre Saint-Stephen, N.-B., et des points de la rivière Sainte-Croix, l'Île au Chevreuil, Campobello et les îles intérieures, baie de Passamaquoddy, La-Tête ou baie Noire, pour l'année finissant le 30 juin 1905.

20. Résolu, qu'une somme n'excédant pas six mille quatre cents dollars soit accordée à Sa Majesté pour service à la vapeur durant l'année 1904, entre Québec et Blanc-Sablon, faisant escale aux ports et endroits le long de la rive nord du fleuve Saint-Laurent entre ces termini, pour l'année finissant le 30 juin 1905.

21. Résolu, qu'une somme n'excédant pas mille deux cents dollars soit accordée à Sa Majesté pour service à la vapeur durant la saison de 1904, entre Sydney, C.-B., et la baie Saint-Laurent, faisant escale aux ports intermédiaires, pour l'année finissant le 30 juin 1905.

22. Résolu, qu'une somme n'excédant pas trois mille deux cents dollars soit accordée pour service hebdomadaire entre Halifax et Canso, du 1er juillet 1904 au 30 juin 1905, pour l'année finissant le 30 juin 1905.

23. Résolu, qu'une somme n'excédant pas neuf mille six cents dollars soit accordée à Sa Majesté pour service de navigation à la vapeur durant l'hiver de 1904-05, entre